



Domaine de la Lombardière  
07430 DAVÉZIEUX

Tél : 0475675557 - [www.annonayrhoneagglo.fr](http://www.annonayrhoneagglo.fr)

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :
06/06/2024	06/06/2024	

**Arrêté du Président n°AP\_2024\_0018**  
Interdiction de stationner dans le parc de La Lombardière

**Le Président d'Annonay Rhône Agglo,**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°CC-2022-449 du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président conférée par le Conseil communautaire en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, et ce pour la durée du mandat,

Vu la demande présentée par Monsieur Raphaël FOÏS,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement dans le parc de La Lombardière afin de permettre le bon déroulement du Congrès départemental de la CGT de l'Ardèche les jeudi 13 et vendredi 14 juin 2024,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement de tout véhicule est interdit sur **la partie haute du parc de La Lombardière** du jeudi 13 juin à 07h00 au vendredi 14 juin 2024 à 20h00.

**ARTICLE 2 :** Les membres du Congrès départemental de la CGT de l'Ardèche sont autorisés à occuper la partie haute du parc de La Lombardière le jeudi 13 et vendredi 14 juin 2024.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent acte qui sera applicable après notification et transmission au représentant de l'État dans le département.

**ARTICLE 4 :** Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal administratif par voie postale : 184 rue Duguesclin, 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Davézieux, le 04 Juin 2024

